
APPEL À CANDIDATURES
POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION
DE DEUX JARDINS ARTISTIQUES

CALONNE-RICOUART

Bassin Minier, Pas-de-Calais,
Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay Artois Lys Romane

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Du festival international de jardins dans les Hortillonnages d'Amiens aux parcours des Jardins de la Paix sur les sites de mémoire de la Grande Guerre, le label Art & Jardins | Haut-de-France constitue un patrimoine contemporain d'œuvres paysagères et plasticiennes dans l'espace public régional. Ces créations sont renouvelées et enrichies chaque année.

En facilitant l'inclusion sociale par l'emploi et le travail, en participant à l'attractivité touristique du territoire, et en suscitant une prise de conscience environnementale, le label Art & jardins | Haut-de-France applique les principes du développement durable et s'inscrit dans une démarche engageant sa responsabilité sociale et sociétale. Ce label de création artistique et paysagère (Association loi 1901) concrétise ainsi un projet culturel partagé avec les habitants et les visiteurs.

L'année 2019 est marquée par le lancement d'un nouveau programme avec la réalisation de jardins dans le bassin minier. Ce programme s'inscrit dans un dialogue étroit avec les Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR), de Lens - Liévin (CALL) et les associations Euralens et « Pays d'art et d'histoire ».

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBLR) mène des actions à destination de tout public au titre de l'intérêt communautaire en matière d'actions de développement culturel. Ses intérêts recoupent ainsi ceux d'Art & jardins - Hauts de France qui développe peu à peu des projets éducatifs et valorise les patrimoines naturels et historiques du territoire.

Deux de ces jardins seront réalisés sur le site de l'ancienne cité de Quenehem à Calonne-Ricouart (62470), sur des parcelles mises gracieusement à disposition pour ce projet par la CABBLR qui participe également financièrement à ce projet

LES SITES PROPOSES

La ville de Calonne-Ricouart (5 600 habitants) s'inscrit dans une démarche de développement durable, tout en continuant à favoriser le lien social.

Deux espaces d'environ 2 500 m² à 3 000 m² ont été identifiés au sud est de l'Etang de Quenehem. Ces deux espaces sont inclus dans un triangle bordé par les rues de Béthune, du Mont Saint-Eloi et de Farbus.

Deux équipes différentes seront retenues pour travailler sur chacun de ces espaces. Le choix du site définitif se fera suite à une visite sur site, et après discussion avec les différents interlocuteurs locaux. Suite à cette première rencontre, l'Organisateur fera le choix de l'attribution du site.



Les sites sont constitués de pâture et possèdent, en partie ou en totalité, un ceinturage arboré,



LE JARDIN, DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION

Les jardins proposés devront prendre en compte les spécificités des sites et de ses contraintes techniques. Une visite sur place, prise en charge par l'organisateur, devra être effectuée la semaine suivant l'annonce des résultats.

Ces jardins devront être pensés pour être pérennes.

La conception des projets définitifs et leurs mises en place devront obligatoirement intégrer une phase collaborative et de co-construction avec la population locale. Les équipes retenues devront prévoir un temps de présence sur le terrain suffisant pour favoriser la rencontre avec les habitants et permettre la mise en place d'un processus créatif les invitant à participer à la conception du jardin et à se l'approprier.

Chaque jardin doit être pensé pour tenir compte de son évolution dans le temps : les plans de plantations doivent s'adapter aux saisons et les choix de plantes nécessitant pas ou très peu d'entretien sont impératifs (ex. : plantes vivaces).

Deux équipes seront sélectionnées, chacune réalisant un jardin sur un sites différents.

Les équipes retenues devront participer activement à la phase de réalisation : ils devront assurer le suivi de chantier et participer activement à la construction. Une présence effective sur place, au minimum 10 jours, est indispensable. Les équipes seront conseillées et accompagnées dans cette phase de réalisation par le directeur technique d'Art & jardins - Hauts-de-France.

Les entreprises régionales et locales devront autant que possible être privilégiées pour les différents achats et les matériaux naturels seront privilégiés.

Les artistes ne sont pas responsables de l'entretien, de leur jardin, mais à l'issue de la réalisation, ils devront remettre aux organisateurs une fiche d'entretien, complète et explicite, de leur jardin.

CONDITIONS ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projets s'adresse aux paysagistes et architectes professionnels.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. En cas de candidature collective, seuls les frais de deux personnes seront pris en charge pour les temps de résidence.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les dossiers des candidatures seront évalués et sélectionnés par un jury composé de personnalités qualifiées : paysagistes, représentant de la CABBRL, de Calonne-Ricouart et d'Art & jardins - Hauts-de-France.

Le Jury fera un choix sur dossier, en fonction des critères suivants :

- Qualité artistique du parcours du candidat (cf. porte folio) / 50 %
- Prise en compte par le candidat du processus participatif dans sa note d'intention / 15 %
- Prise en compte par le candidat de la valorisation du cadre naturel et historique du site dans sa note d'intention / 15 %
- Faisabilité technique et budgétaire / 20 %

CALENDRIER

Date limite de candidature : **5 septembre 2019 (minuit)**

Le candidat sélectionné s'engage :

- Entre le 10 et le 15 septembre : à visiter le site avec des membres de l'équipe d'organisation
- De la mi-septembre à mi-octobre : à rencontrer les habitants et à mettre en place une démarche collaborative de co-construction
- Avant le 20 octobre 2019 : à présenter le projet définitif du jardin et à fournir un dossier contenant au moins : 1 plan masse, 1 plan de plantation, 1 coupe en long du site et/ou des détails techniques, 1 document visuel (croquis d'ambiance, vue 3D...) et tout autre document permettant la compréhension du projet sur le site ; à définir les besoins en ressources humaines et à avoir affiné le budget prévisionnel (devis à l'appui)
- Avant le 20 novembre 2019 : à avoir réalisé le jardin

MODALITÉS FINANCIÈRES

Le budget de production pour réaliser le jardin est de 20 000 € TTC maximum.

Cette somme comprend toutes les dépenses liées à la réalisation du jardin : les matériaux, les plantes, la main-d'œuvre, les frais de restauration et de transport...

Ce budget de production est directement géré par les organisateurs, en collaboration avec les paysagistes..

En plus de ce montant alloué, l'organisateur prendra directement en charge le financement de trois séjours (voyages/ restauration/ hébergements) pour deux personnes maximum :

- pour la visite de découverte du site
- pour la présentation du projet
- pour l'inauguration

Pour la période de réalisation, l'hébergement pour deux personnes sera aussi directement pris en charge par l'organisateur, sous réserves d'un planning connu suffisamment à l'avance.

Le montant directement alloué aux artistes paysagistes est un montant forfaitaire de 11 000 € TTC. Cette somme intègre la conception et les droits d'auteur, les honoraires de médiation et de suivi de réalisation (y compris les frais de restauration et de transport).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers devront être rédigés en français.

Le dossier de candidature est composé de :

- Une note d'intention de deux pages maximum contenant au moins un visuel.
- Un dossier artistique actualisé de dix pages maximum accompagné de visuels légendés relatifs à une sélection d'œuvres précédemment réalisées
- Un curriculum vitae (avec mention des diplômes obtenus)
- Une copie de la carte d'identité des participants
- La fiche d'inscription complétée

La candidature doit être envoyée sous format électronique (document unique en pdf / avec le nom du collectif dans le titre du document) avant le 5 septembre 2019 (23h59) à l'adresse suivante :

artetjardins.hdf@gmail.com

Pour information, les résultats de cet appel à projets ne seront pas communiqués avant le 10 septembre 2019.

APPEL A PROJETS / CALONNE-RICOUART - CABBALR

Cette fiche doit être complétée et renvoyée avec le dossier d'inscription

Pour les candidatures individuelles :

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Pour les candidatures collectives :

Nom du collectif :

Nom des membres du collectif participant au projet :

Merci de noter la personne responsable en tête de liste

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Nom / Prénom :

Nationalité :

Adresse / Ville / Pays :

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Nom / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Telephone :

Adresse e-mail :

Site internet :